

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 26 février 2018

n°11

page 1/2



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (0)

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Demande de subvention dans le cadre du Plan Départemental d'Actions et de Sécurité Routière 2018

Grand Châtellerault, au travers du 4, organise du 15 au 17 mai une opération sur le thème "Sensibilisation et prévention à la sécurité routière" en direction des collégiens, lycéens et jeunes fréquentant les structures jeunesse de la communauté d'agglomération.

Deux journées seront consacrées à la mise en place d'ateliers en direction des collégiens (Vidéo, espace d'information, quizz, découverte sous forme ludique des dangers liés à la consommation d'alcool, découverte du code) et une journée en direction des lycéens (intervention de la Compagnie Noctilus "Théâtre Forum").

Cette action s'inscrit pleinement dans les missions du pôle information jeunesse du 4, à savoir la mise en place d'actions de prévention autour de la santé et des conduites à risque.

A ce titre, Grand Châtellerault sollicite de l'Etat une subvention d'un montant de 1 000 €, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions et de Sécurité Routière 2018, pour le financement de l'intervention de la Compagnie Noctilus.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Intervention de la compagnie Noctilus	1 384,29 €	Subvention PDASR (72%)	1 000,00 €
		Grand Châtellerault (28%)	384,29 €
TOTAL	1 384,29 €	TOTAL	1 384,29 €

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence "

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 26 février 2018

n°11

page 2/2

création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire",

CONSIDERANT que Grand Châtellerault, au travers du 4, souhaite développer les actions de prévention en direction des jeunes,

CONSIDERANT l'intérêt de ces actions de prévention et de sensibilisation,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter, auprès de la Préfecture de la Vienne, l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 € pour le financement de l'intervention de la Compagnie Noctilus auprès des lycéens,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 421.1 / 6574 / 5370

Le n° SIRET de la collectivité est le suivant : 248 600 413 000 12

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 28/02/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER